

## Résultats 2015

En 2015, certains produits testés montrent un bon résultat dans l'amélioration de l'efficacité des traitements au Pyrèvert®.

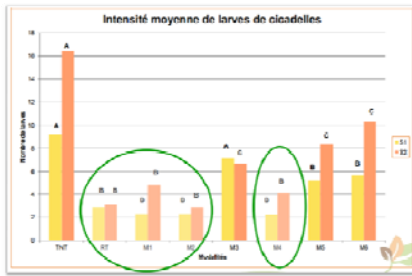


Figure 1 Intensité moyenne de larves

En ce qui concerne l'efficacité des produits (figure 1), les vignes traitées avec le Pyrèvert® suivi d'un Prev-AM® (M1); le Pyrèvert® associé avec la macération d'ail (M2) et avec les huiles essentielles (*Citronelle de Java* et *Origan Compact*, M4), ont eu une très faible intensité de cicadelle de la flavescence dorée par rapport au témoin non traité (TNT). En outre, ces modalités ne montrent pas de différence significative en comparaison avec la référence technique (RT).

Au niveau des stratégies testées (figure 2), sur l'ensemble des modalités, le traitement ovicide avec l'huile végétale et l'argile (Stratégie 1) permet de baisser les populations (30%~60% d'efficacité) en traitement préventif. Si on applique un traitement ovicide



Figure 2 Efficacité de la stratégie 1

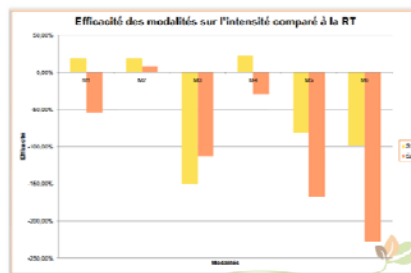


Figure 3 Efficacité des modalités comparé à la RT

(figure 3), une meilleure efficacité du traitement peut être observée pour les modalités avec le Prev-AM® et les huiles essentielles (*Citronelle de Java* et *Origan Compact*). Alors que le Pyrèvert® associé avec la macération d'ail (M2) montre une efficacité supérieure à la RT quelque soit la stratégie ovicide. Donc, ces 3 modalités intéressantes seront reprises en 2016.

## Essai 2016

Suite aux résultats de 2015 et à des résultats d'autres organismes (Sud Vin Bio, CCL), l'Oviphyte® et le talc Invelop® ont montré un intérêt dans la lutte contre la cicadelle de la flavescence dorée en viticulture biologique. L'essai est mené en micro placettes où sont testées 6 modalités auxquelles s'ajoutent un témoin non traité (TNT) et une référence technique (RT, 2 traitements au Pyrèvert®). Chaque modalité est testée suivant deux stratégies afin d'étudier séparément l'effet ovicide de chacune, et de savoir si l'argile amène un plus par rapport à l'huile végétale (*V° travaux 2015*) :

- S1 : traitement ovicide avec de l'Argile kaolinite calcinée SOKALCIARBO® WP et de l'huile végétale,
- S2 : traitement ovicide qu'avec de l'huile végétale.

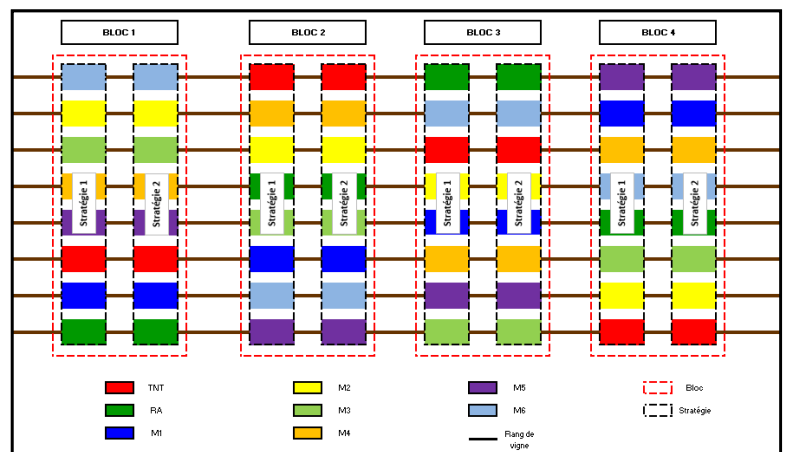


Figure 4 Plan de la parcelle d'essai de moyens de lutte alternatifs aux Pyrèthres Naturels contre la Flavescence Dorée

Ces traitements ont été réalisés fin avril et au début du mois de mai avant l'éclosion des œufs.

Selon l'arrêté préfectoral 2016, les traitements larvicides obligatoires aux Pyrèthres naturels devaient être réalisés entre le 06/06 et le 12/06 pour le 1er traitement, et renouvelés 8 à 10 jours après le 1er traitement. La référence technique est basée sur 2 traitements, qui correspond à la majorité des communes de Dordogne en Plan de Lutte Obligatoire (PLO). Le nombre de traitements a été défini en fonction de leur coût et de leur mode d'action en vue de maintenir les coûts de protection dans des limites économiquement acceptables.

Les modalités étudiées sont les suivantes :

- **4 modalités avec du Pyrèvert®** 1 modalité suivi d'un Prev-AM®, et 3 modalités associées avec : de la macération d'ail, des huiles essentielles (*Citronelle de Java* et *Origan Compact*), de l'Oviphyte®.
- **2 modalités sans Pyrèvert®** l'Oviphyte® associé avec du talc Invelop®, de l'Argile kaolinite calcinée SOKALCIARBO® WP.

Des comptages sont menés à l'identique du protocole 2015, après chaque traitement (le jour du traitement T0, les comptages sont effectués à T+3, T+7 et T+10) pour vérifier les populations d'insectes présentes et ainsi permettre de donner une idée de l'efficacité ou non d'une substance testée.

Après les traitements, des pièges chromatiques (pièges jaunes tri-Δglués®) sont mis en place de manière à suivre les populations d'adultes de cicadelle de la flavescence dorée.